

Produit: actisolve® alcopro

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: actisolve® alcopro  
UFI: PXXW-08AK-C00H-VPA3  
Type de substance: Mélange  
Utilisation de la substance/du mélange: Désinfectant de surface

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: actisolve® alcopro est une solution prête à l'emploi à forte teneur en alcool destinée à la désinfection rapide des surfaces résistantes à l'alcool des dispositifs médicaux non invasifs tels que tables d'opération, fauteuils dentaires et surfaces d'équipements médicaux compatibles avec l'alcool.

Usages déconseillés: Ne pas utiliser à des fins qui ne sont pas prévues.

Restrictions d'emploi recommandées: Pour usage professionnel seulement.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Adresse: United Disinfectant Manufacturers AG  
Dr. Grass-Strasse 12  
9490 Vaduz  
Liechtenstein

Téléphone: +423 237 15 03

E-mail: info@udm.li

Site Web: www.udm.li

#### Utilisateur en aval/importateur/distributeur

Adresse: United Disinfectant Manufacturers AG  
Dr. Grass-Strasse 12  
9490 Vaduz  
Liechtenstein

Téléphone: +423 237 15 03

E-mail: info@udm.li

Site Web: www.udm.li

#### Personne responsable de la préparation de la FDS

Lee Moi Wong | Research & Development | Chief Research Officer (CRO)  
Téléphone: +423 237 15 03  
E-mail: info@udm.li

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: 112 / +31 30 274 88 88  
\* Vérifier régulièrement les numéros ci-dessus car ils peuvent changer.

Produit: actisolve® alcopro

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008

| Type de danger               | Catégorie de danger | Code(s) des mentions de danger | Méthode de classification          |
|------------------------------|---------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Danger physique              | Flam. Liq. 3        | H226                           | Sur la base des données de test.   |
| Danger pour la santé humaine | Eye Dam. 1          | H318                           | Classification (légal) harmonisée. |
| Danger pour la santé humaine | STOT SE 3           | H336                           | Classification (légal) harmonisée. |

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogrammes de danger:



GHS02



GHS05



GHS07

|                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mention d'avertissement:      | Danger                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Mentions de danger:           | H226 Liquide et vapeurs inflammables.<br>H318 Provoque des lésions oculaires graves.<br>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Conseils de prudence:         | P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.<br>P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.<br>P261 Éviter de respirer les fumées/brouillards/vapeurs/ aérosols.<br>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.<br>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales. |
| Informations supplémentaires: | Non applicable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

### 2.3 Autres dangers

|                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les propriétés PBT ou vPvB:                   | Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.                                                                                                  |
| Propriétés perturbant le système endocrinien: | La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. |

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Voir ci-dessous.

Produit: actisolve® alcopro

### 3.2 Mélanges

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008

| Dénomination de la substance | Identification                                                                                   | Classification                                              | LCS, facteur M, ETA       | Concentration |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------|
| Propane-1-ol                 | N° CAS: 71-23-8<br>N° CE: 200-746-9<br>N° index: 603-003-00-0<br>N° REACH: 01-2119486761-29-0000 | Eye Dam. 1, H318<br>Flam. Liq. 2, H225<br>STOT SE 3, H336   | Aucune donnée disponible. | 30% - < 50%   |
| Éthanol                      | N° CAS: 64-17-5<br>N° CE: 200-578-6<br>N° index: 603-002-00-5<br>N° REACH: 01-2119457610-43-0350 | Flam. Liq. 2, H225                                          | Aucune donnée disponible. | 15% - < 30%   |
| Propane-2-ol                 | N° CAS: 67-63-0<br>N° CE: 200-661-7<br>N° index: 603-117-00-0<br>N° REACH: 01-2119457558-25-0000 | Eye Irrit. 2, H319<br>Flam. Liq. 2, H225<br>STOT SE 3, H336 | Aucune donnée disponible. | 1% - < 2.5%   |

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales:

Ne donnez rien à manger ou à boire à l'accidenté inconscient. Mettez l'accidenté sur le côté et libérez ses voies respiratoires. En cas de doute ou de malaise général consulter immédiatement un médecin. Montrer la fiche de sécurité ou l'étiquette au médecin. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Un bouche-à-bouche peut être dangereux pour la personne qui donne les premiers soins. Si l'on soupçonne que la vapeur est toujours présente dans l'air, il est nécessaire d'utiliser la protection pour les voies respiratoires (masque, appareil respiratoire isolant). Rincez les vêtements contaminés avec de l'eau avant de vous déshabiller ou utilisez les gants.

Après inhalation:

Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Si la victime est inconsciente, placez-la en position latérale stable et appelez un médecin. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire de la victime, pratiquer la respiration artificielle. Laisser la victime reposer dans une position où elle peut confortablement respirer. Consultez immédiatement un médecin.

Après contact cutané:

Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau. Consultez immédiatement un médecin.

Après contact oculaire:

Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement. Au bout de 5 minutes de rinçage enlevez les lentilles de contact si vous les avez et continuez à rincer. Recourir immédiatement à une assistance médicale.

Après ingestion:

Ne pas inciter de vomissement. Rincez la bouche avec de l'eau. Ne donnez rien dans la bouche de la personne inconsciente. Consultez immédiatement un médecin. Montrez le certificat de sécurité et l'étiquette au médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Produit: actisolve® alcopro

---

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, extincteur à poudre, extincteur à eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés: Eau pulvérisée directe.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie: Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des gaz/fumées.

Produits de combustion dangereux: Aucune donnée disponible.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers: Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants) (EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (EN 137).

Informations supplémentaires: En cas d'incendie, ne pas inhaler les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Un chauffage excessif peut entraîner une explosion du récipient. Les vapeurs peuvent créer des mélanges explosifs en contact avec l'air. Refroidissez les récipients qui ne sont pas en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible. Évacuez l'eau d'incendie contaminée et les résidus d'incendie conformément aux règlements officiels.

---

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8). Assurer une ventilation adéquate. Protégez les sources d'inflammation ou de chaleur possibles – ne pas fumer. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Interdire l'accès aux personnes non protégées. Évacuer la zone dangereuse. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conseil pour les secouristes: Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni dans les eaux d'écoulement. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Cloisonner les déversements si cela ne pose aucun risque. Absorber le produit (avec un matériau inerte), le mettre dans un récipient approprié et le laisser dans le collecteur des déchets autorisé. N'utilisez que des outils et des équipements antidéflagrants. Utiliser des outils antiétincelles. Éviter le rejet dans les égouts, les eaux, les caves ou les espaces fermés. Aérer l'endroit. Nettoyer la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 7, 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

---

Produit: actisolve® alcopro

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux:                                           | Assurer l'aspiration locale (ventilation) pour éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Ne pas jeter dans les égouts, l'eau de surface et le sol. Après utilisation fermer immédiatement le récipient bien.                                                                                                                                                                                                 |
| Instructions de protection contre l'incendie et l'explosion: | Assurer une bonne ventilation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:    | Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. N'inhalez pas les évaporations/fumées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements pollués et les nettoyer avant de les réutiliser. Porter l'équipement de protection individuelle ; v. le chapitre 8. |

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

|                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Exigences concernant les locaux de stockage et les réservoirs: | Fermez bien les récipients ouverts et posez-les en position verticale pour prévenir toutes fuites. Ne pas conserver dans un emballage non étiqueté.                                                                                                                                                                                                                  |
| Informations supplémentaires sur les conditions de stockage:   | Conserver dans un endroit froid, sec et bien aéré. Protégez contre le feu ouvert, la chaleur et les rayons de soleil directs. Garder loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. Conserver à l'écart des oxydants. Conserver à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer. A conserver uniquement dans son emballage d'origine. |
| Stockage avec différents produits:                             | Stocker séparément des boissons, de la nourriture et des aliments. Stocker séparément des acides forts, des bases et des agents oxydants.                                                                                                                                                                                                                            |

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour plus d'informations sur les utilisations identifiées, voir la sous-section 1.

# RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1 Paramètres de contrôle

### Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

### Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

### Valeurs de DNEL

| Dénomination de la substance   | Régime d'exposition                         | Voie d'exposition       | Valeurs limites   |
|--------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------|-------------------|
| Propane-1-ol<br>N° CAS:71-23-8 | Ouvrier (bref, effets systémiques)          | Par inhalation          | 1723 mg/m³        |
|                                | Ouvrier (prolongé, effets systémiques)      | Par inhalation          | 268 mg/m³         |
|                                | Consommateur (bref, effets systémiques)     | Par inhalation          | 1036 mg/m³        |
|                                | Consommateur (prolongé, effets systémiques) | Par inhalation          | 80 mg/m³          |
|                                | Ouvrier (prolongé, effets systémiques)      | Par voie cutanée (peau) | 136 mg/kg bw/jour |
|                                | Consommateur (prolongé, effets systémiques) | Par voie cutanée (peau) | 81 mg/kg bw/jour  |
| Éthanol<br>N° CAS:64-17-5      | Consommateur (prolongé, effets systémiques) | Par voie orale          | 61 mg/kg bw/jour  |
|                                | Ouvrier (prolongé, effets systémiques)      | Par inhalation          | 380 mg/m³         |
|                                | Ouvrier (bref, effets locaux)               | Par inhalation          | 1900 mg/m³        |
|                                | Consommateur (prolongé, effets systémiques) | Par inhalation          | 114 mg/m³         |
|                                | Consommateur (bref, effets locaux)          | Par inhalation          | 950 mg/m³         |
|                                | Ouvrier (prolongé, effets systémiques)      | Par voie cutanée (peau) | 343 mg/kg bw/jour |

Produit: actisolve® alcopro

|                                |                                             |                         |                   |
|--------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------|-------------------|
| Propane-2-ol<br>N° CAS:67-63-0 | Consommateur (prolongé, effets systémiques) | Par voie cutanée (peau) | 206 mg/kg bw/jour |
|                                | Consommateur (prolongé, effets systémiques) | Par voie orale          | 87 mg/kg bw/jour  |
|                                | Ouvrier (bref, effets systémiques)          | Par inhalation          | 1000 mg/m³        |
|                                | Ouvrier (prolongé, effets systémiques)      | Par inhalation          | 500 mg/m³         |
|                                | Consommateur (bref, effets systémiques)     | Par inhalation          | 178 mg/m³         |
|                                | Consommateur (prolongé, effets systémiques) | Par inhalation          | 89 mg/m³          |
|                                | Ouvrier (prolongé, effets systémiques)      | Par voie cutanée (peau) | 888 mg/kg bw/jour |
|                                | Consommateur (prolongé, effets systémiques) | Par voie cutanée (peau) | 319 mg/kg bw/jour |
|                                | Consommateur (bref, effets systémiques)     | Par voie orale          | 51 mg/kg bw/jour  |
|                                | Consommateur (prolongé, effets systémiques) | Par voie orale          | 26 mg/kg bw/jour  |

#### Valeurs de PNEC

| Dénomination de la substance   | Voie d'exposition                  | Valeurs limites           |
|--------------------------------|------------------------------------|---------------------------|
| Propane-1-ol<br>N° CAS:71-23-8 | Eau douce                          | 6.83 mg/L                 |
|                                | Eau de mer                         | 683 µg/L                  |
|                                | Émission intermittente (eau douce) | 10 mg/L                   |
|                                | Station d'épuration des eaux usées | 96 mg/L                   |
|                                | Sédiments (eau douce)              | 27.5 mg/kg dw             |
|                                | Sédiments (eau de mer)             | 2.75 mg/kg dw             |
| Éthanol<br>N° CAS:64-17-5      | Terre                              | 1.49 mg/kg dw             |
|                                | Eau douce                          | 960 µg/L                  |
|                                | Eau de mer                         | 790 µg/L                  |
|                                | Émission intermittente (eau douce) | 2.75 mg/L                 |
|                                | Station d'épuration des eaux usées | 580 mg/L                  |
|                                | Sédiments (eau douce)              | 3.6 mg/kg dw              |
|                                | Sédiments (eau de mer)             | 2.9 mg/kg dw              |
| Propane-2-ol<br>N° CAS:67-63-0 | Terre                              | 630 µg/kg dw              |
|                                | Intoxication secondaire            | 380 - 720 mg/kg d'aliment |
|                                | Aucune donnée disponible.          | Aucune donnée disponible. |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire.

### Équipements de protection individuelle

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des yeux/du visage:               | Non requis pendant l'utilisation normale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Protection des mains:                        | Non requis pendant l'utilisation normale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Protection corporelle:                       | Non requis pendant l'utilisation normale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Protection respiratoire:                     | Ne pas inhaler de gaz/vapeurs/aérosol.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| La protection contre les risques thermiques: | Aucune donnée disponible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Mesures d'hygiène:                           | Prenez soin de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Manipulez conformément à la bonne hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols. |

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les précautions d'usage lors de la manipulation des produits chimiques.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Produit: actisolve® alcopro

---

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                                                              |                                             |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| État physique:                                                               | Liquide                                     |
| Forme:                                                                       | Liquide clair, non visqueux                 |
| Couleur:                                                                     | Incolore                                    |
| Odeur:                                                                       | D'alcool                                    |
| Point de fusion:                                                             | Aucune donnée disponible.                   |
| Point de congélation:                                                        | Aucune donnée disponible.                   |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Aucune donnée disponible.                   |
| Inflammabilité:                                                              | Le produit est inflammable.                 |
| Limite d'explosivité, inférieure:                                            | Non applicable.                             |
| Limite d'explosivité, supérieure:                                            | Non applicable.                             |
| Point d'éclair:                                                              | Aucune donnée disponible.                   |
| Température d'auto-inflammation:                                             | Pas d'auto-inflammation.                    |
| Température de décomposition:                                                | Non applicable.                             |
| Valeur pH (non dilué):                                                       | 7.2 - 7.8                                   |
| Valeur pH (dilué):                                                           | Non applicable (Solution prête-à-l'emploi). |
| Viscosité cinématique:                                                       | Aucune donnée disponible.                   |
| Solubilité:                                                                  | Complètement miscible avec l'eau            |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:                                        | Non applicable.                             |
| Pression de vapeur à 50 °C:                                                  | Aucune donnée disponible.                   |
| Densité:                                                                     | 0.88 g/cm <sup>3</sup>                      |
| Densité relative:                                                            | 0.88                                        |
| Densité de vapeur relative à 20 °C:                                          | Aucune donnée disponible.                   |

**9.2 Autres informations**

|                        |                                                                        |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Propriétés oxydantes:  | Pas de propriétés oxydantes.                                           |
| Propriétés explosives: | Les vapeurs peuvent créer des mélanges explosifs en contact avec l'air |
| Taux d'évaporation:    | Aucune donnée disponible.                                              |
| Miscibilité:           | Complètement miscible avec l'eau                                       |
| Autres informations:   | Aucune donnée disponible.                                              |

---

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

---

**10.1 Réactivité**

Le mélange n'est pas réactif.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable à des températures et une pression normales jusqu'à la date d'expiration imprimée sur le flacon. Le contact avec des flammes nues peut provoquer une inflammation.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Produit: actisolve® alcopro

---

#### 10.4 Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation. Les flacons peuvent se casser ou exploser s'ils sont exposés à une chaleur intense. Éviter les conditions au-delà de celles mentionnées dans la section 7.

#### 10.5 Matières incompatibles

Éviter le contact avec les matières sensibles à l'alcool.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux en cas de conditions normales de stockage et d'utilisation.

---

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no. 1272/2008

##### Informations sur les voies d'exposition probables

|                       |                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| Inhalation:           | Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous. |
| Contact avec la Peau: | Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous. |
| Contact oculaire:     | Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous. |
| Ingestion:            | Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous. |

##### Toxicité aiguë

|             |                                            |
|-------------|--------------------------------------------|
| Mélange:    | ATEmix: LD50 (rat, ingestion) > 5000 mg/kg |
| Composants: | Aucune donnée disponible.                  |

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

|             |                              |
|-------------|------------------------------|
| Mélange:    | Aucune irritation envisagée. |
| Composants: | Aucune donnée disponible.    |

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

|             |                                        |
|-------------|----------------------------------------|
| Mélange:    | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Composants: | Aucune donnée disponible.              |

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

|             |                              |
|-------------|------------------------------|
| Mélange:    | Aucune irritation envisagée. |
| Composants: | Aucune donnée disponible.    |

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

|             |                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Mélange:    | Ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés mutagènes connues. |
| Composants: | Aucune donnée disponible.                                             |

##### Cancérogénicité

|             |                                                                          |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Mélange:    | Ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés carcinogènes connues. |
| Composants: | Aucune donnée disponible.                                                |

##### Toxicité pour la reproduction

|             |                                                                                             |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mélange:    | Ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés de toxicité sur la reproduction connues. |
| Composants: | Aucune donnée disponible.                                                                   |

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

|             |                                                          |
|-------------|----------------------------------------------------------|
| Mélange:    | Ce produit ne présente pas de toxicité chronique connue. |
| Composants: | Aucune donnée disponible.                                |

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée

Produit: actisolve® alcopro

Mélange: Ce produit ne présente pas de toxicité chronique connue.

Composants: Aucune donnée disponible.

**Danger par aspiration**

Mélange: Ce produit ne présente pas de toxicité chronique connue.

Composants: Aucune donnée disponible.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Mélange: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants: Aucune donnée disponible.

**Autres dangers**

Mélange: Aucune donnée disponible.

Composants: Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

La libération des volumes présents dans nos emballages ne devrait pas avoir des effets écotoxiques. La libération de plusieurs emballages de ce produit peut avoir des effets toxiques temporaires et localisés sur des organismes aquatiques et terrestres. Ce produit ne devrait pas affecter de manière négative le fonctionnement des usines de traitement des eaux usées. Il n'existe pas de données provenant des tests écotoxicologiques concernant le produit. Le risque écotoxicologique a été évalué en fonction des données relatives aux ingrédients et concentrations disponibles pour le produit.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Les ingrédients du produit disposent de propriétés de biodégradation satisfaisantes. Dans les usines de traitement des eaux usées, la biodégradabilité peut être classée comme élevée en fonction des données disponibles. Des concentrations élevées de produit peuvent affecter le potentiel de biodégradabilité des boues activées. Vous devez obtenir l'accord des collectivités locales avant de déverser la solution concentrée dans les usines de traitement des eaux usées.

| Dénomination de la substance | Biodégradation | Base       | Remarques                 |
|------------------------------|----------------|------------|---------------------------|
| Propane-1-ol                 | 75%            | 20 D       | Facilement biodégradable. |
| Éthanol                      | 94%            | OECD 301 E | Aucune donnée disponible. |
| Propane-2-ol                 | 95%            | 21 D       | Facilement biodégradable. |

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Mélange: En fonction des données disponibles, aucun ingrédient de produit n'est susceptible de présenter un risque bioaccumulatif.

Composants: Aucune donnée disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Mélange: Le produit ne devrait pas être mobile sur de longues distances étant donné que la plupart des ingrédients présentent une bonne biodégradabilité. La tension superficielle et les cinétiques d'absorption / désorption ne s'appliquent pas au produit.

Composants: Aucune donnée disponible.

Produit: actisolve® alcopro

---

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas d'ingrédients présentant un risque d'appauvrissement en ozone ni de risque de réchauffement de la planète. Le produit ne contient pas de métaux lourds ni leurs composants comme indiqué dans 2006/11/EG. Il ne contient pas de composés organohalogénés absorbables (AOX). Le produit contient des composés organiques volatils (COV).

---

# RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Méthodes d'élimination: | Pour l'élimination, respecter les réglementations nationales et locales. Code CED des déchets numéro : 070699 (Groupe : Déchets provenant de la FFDU des graisses, huiles, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques). De petites quantités de ce produit (à peu près 500 ml par jour) peuvent être éliminées via le système des eaux usées après dilution 1:5 avec de l'eau plate.                                                            |
| Emballages contaminés:  | Les emballages vides peuvent être considérés comme des déchets ménagers ou être recyclés après nettoyage avec de l'eau. Traiter l'emballage contenant le produit de la même manière que le produit. Lorsque c'est possible, des références aux réglementations locales relatives à l'élimination sont indiquées dans la section 15 du SDS. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et de respecter les réglementations applicables. |

---

# RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

Transport par route (ADR/ADN/RID)

## 14.1 Numéro ONU

UN 1987

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Propane-1-ol, Propane-2-ol)

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

3

## 14.4 Groupe d'emballage

II | Étiquette(s) de danger: 3 | LQ: 1 L

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement: Non

Produit: actisolve® alcopro

---

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les sections 6 à 8.

Transport maritime (IMDG/IMO)

##### **14.1 Numéro ONU**

UN 1987

##### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Propane-1-ol, Propane-2-ol)

##### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

3

##### **14.4 Groupe d'emballage**

II | Étiquette(s) de danger: 3 | LQ: 1 L

##### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Dangers pour l'environnement: Non  
Polluant marin: Non

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les sections 6 à 8.

##### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Transport aérien (IATA)

##### **14.1 Numéro ONU**

UN 1987

##### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Propane-1-ol, Propane-2-ol)

##### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

3

##### **14.4 Groupe d'emballage**

II | Étiquette(s) de danger: 3 | LQ: 1 L

##### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Dangers pour l'environnement: Non

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les sections 6 à 8.

Produit: actisolve® alcopro

---

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

---

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit a été classé et marqué en fonction de la directive 1272/2008/CE (CLP). Le produit est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), du règlement (CE) n° 648/2004 (règlement sur les détergents), du règlement (UE) n° 528/2012/UE (règlement sur les produits biocides), directive 93/42/CE (directive sur les dispositifs médicaux), et de la règlement (UE) n° 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux (MDR), si applicable.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune appréciation de la sécurité de la substance n'a été effectuée pour ce produit.

---

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

---

### Indications de changement

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange - Mise à jour.
- 2.2 Éléments d'étiquetage - Mise à jour.

### Abréviations et acronymes

ADN - Accord Européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales  
ADR - Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
ASTM - Société américaine de contrôle de matériaux  
AwSV - Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water  
BOD - Demande biochimique en oxygène  
c.c. - Récipient fermé  
CAS - Société d'attribution de numéros CAS  
CESIO - Comité Européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires  
COD - Demande chimique en oxygène  
DMEL - Niveau effet minimal dérivé  
DNEL - Niveau effet zéro dérivé  
EbC50 - Median concentration in terms of reduction of growth  
EC - Concentration efficace  
EINECS - Inventaire Européen sur les produits chimiques  
EN - European Norm  
ErC50 - Median concentration in terms of reduction of growth rate  
GGVSEB - Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale  
GGVSee - Décret sur les matières dangereuses mer  
GLP - Bonne pratique de laboratoire  
GMO - Organisme modifié par voie génétique  
IATA - Association internationale de transport par avion  
ICAO - Organisation internationale d'aviation civile  
IMDG - Code international des marchandises dangereuses sur l'eau  
ISO - Organisation internationale de normalisation  
LD/LC - Lethal dose/concentration  
LOAEL - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales  
LOEL - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences  
LQ - Quantité Limitée  
M-Factor - Facteur de multiplication  
NOAEL - Dose maximale d'une substance ne laissant aucune lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue  
NOEC - Concentration sans effet pouvant être observé  
NOEL - Dose sans effet pouvant être observé

Produit: actisolve® alcopro

o.c. - Récipient ouvert

OECD - Organisation pour la coopération et le développement économiques

OEL - Limite d'exposition professionnelle

PBT - Persistant, bio-accumulatif, toxique

PNEC - Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit

REACH - Enregistrement REACH

RID - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail

SVHC - Substances liées à des craintes particulières

TA - Instruction technique

TRGS - Règles techniques pour les matières dangereuses

vPvB - Très persistant, très bio-accumulable

WGK - Classe de contamination de l'eau

## Les principales références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

## Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Catégorie de danger | Code(s) des mentions de danger | Méthode de classification          |
|---------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Flam. Liq. 3        | H226                           | Sur la base des données de test.   |
| Eye Dam. 1          | H318                           | Classification (légal) harmonisée. |
| STOT SE 3           | H336                           | Classification (légal) harmonisée. |

## Liste des phrases

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## Conseils relatifs à la formation

Les spécifications légales nationales pour l'instruction des salariés sont à observer.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.